



## REPLACEMENT ENSEIGNANTS

Selon un rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, chaque enfant perd une année de scolarité lorsque l'on fait la somme de toutes les heures de cours non assurées faute de remplacement des enseignants ! Chaque enfant doit pouvoir bénéficier de la continuité du service public d'éducation mais force est de constater la défaillance de l'Education nationale.

La suppression des postes d'enseignants remplaçants, à l'Ecole primaire, nuit aux élèves et au principe de continuité du service public.

La FCPE demande au ministère de rendre public le nombre d'heures de cours qu'elle ne peut pas remplacer, de pallier les insuffisances constatées et de renoncer aux suppressions de postes d'enseignants.

Les réponses données par Madame Descarpentries - Inspectrice de Circonscription - ne peuvent nous satisfaire.

Comment expliquer à l'ensemble des parents de l'école que pour 330 enseignants sur la circonscription il n'y a que 19 enseignants-remplaçants et que les priorités vont aux :

- écoles rurales ou les classes multi-niveaux
- formations obligatoires,
- maladies de longue durée...

Par constat l'Ecole Henri Barbusse n'est pas prioritaire, pour les remplacements d'enseignants.

Notre établissement subit, pour la deuxième année consécutive, les conséquences des suppressions de postes annoncées par les différents Ministres de l'Education Nationale ces dernières années.

La fcpe H. Barbusse réunis en Conseil d'école, ce jour, demande l'arrêt des suppressions de postes et la mise en place d'un nombre d'enseignants remplaçants adéquate au nombre d'enseignants sur la circonscription.

NOM PRENOM		SIGNATURE